

Bon No: 003306495		1ere Gachée: 09:17 (1)		Date: 05/05/2026		reap240426082013		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 4.00 m3		référence commande(2):							
client: 412750		CLIENT COMPTANT ASSUJETTI 51520 Recy 17 rue principale 07.52.02.26.47 51600 Laval-sur-Tourbe							
chantier: 275846									
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
08:50						température: vitesse du vent: validité:		CONSEILS DE SECURITE: X XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton NFB354A350		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XA2		Classe Chlorure CL 0,65	
								consistance(7) S4	
								Dmax 20	
ciment(type et classe) CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C35/45	
appellation commerciale C35/45 XA2 S4 Dm20 CEM3 350									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
TRANSP INCOMPLET CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION				PRE 5480/4700				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1